

Avis n° 2023/11
relatif à l'attribution du grade de licence au
BACHELOR en Sciences et Ingénierie
EPF

École

Nom :	EPF
Sigle :	EPF
Type :	Privée
Académie :	Créteil
Sites de l'école :	Montpellier, Cachan

Objet de la demande d'attribution du grade de licence

Diplôme :	Bachelor en Sciences et Ingénierie
École :	EPF
Spécialité(s) :	Génie énergétique et environnement Systèmes d'information
Voie(s) :	Formation initiale sous statut d'étudiant en 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année et en formation initiale sous statut d'apprenti en 3 ^e année
Site(s) :	Montpellier, Cachan

Vu le rapport établi par Xavier KLEBER (membre de la CTI, rapporteur principal) et Isabelle HENNEBIQUE (expert de la CTI, co-rapporteuse), présenté en assemblée plénière de la CTI le 14 novembre 2023,

La Commission des titres d'ingénieur donne un avis favorable :

Renouvellement du grade de licence au(x) diplôme(s) de Bachelor en Sciences et Ingénierie suivant(s) de l'école :	Type(s) de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Bachelor en Sciences et Ingénierie Spécialité Génie énergétique et environnement sur le site de Montpellier	Formation initiale sous statut d'étudiant en 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année et en formation initiale sous statut d'apprenti en 3 ^{ème} année	2024	2026-2027

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

- Introduire un module spécifique d'initiation à la recherche et à l'entrepreneuriat ;
- Diversifier l'offre de mobilité internationale ;
- Formaliser un retour des industriels.

La Commission des titres d'ingénieur donne un avis réservé :

Renouvellement du grade de licence au(x) diplôme(s) de Bachelor en Sciences et Ingénierie suivant(s) de l'école :	Type(s) de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Bachelor en Sciences et Ingénierie Spécialité Systèmes d'Information sur le site de Cachan	Formation initiale sous statut d'étudiant en 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année et en formation initiale sous statut d'apprenti en 3 ^{ème} année	2024	2024-2025

Cet avis réservé est motivé par les non-conformités suivantes :

- Le nombre d'heures d'enseignement réalisé par des enseignants permanents de l'école (27%) est inférieur au seuil requis (40%) ;
- Le nombre d'heures d'enseignement réalisé par des enseignants-chercheurs permanents (10%) est inférieur au seuil requis (25%) ;
- Il n'existe pas de module spécifique d'initiation à la recherche.

Délibéré et approuvé en séance plénière du 14 novembre 2023.



La Présidente
Elisabeth CRÉPON